



CUNSORZIU | CONSORTIUM
DI I SALAMAGHJI | DES SALAISONNIERS
CORSI | CORSES

Communiqué de Presse
Mercredi 21 mars 2018

Suite à la dépêche de l'AFP en date du mardi 20 mars 2018 sur l'opération « Charcuterie de l'île de beauté: tordons le cou aux idées reçues », le Consortium des Salaisonniers Corses souhaite apporter des précisions.

Le terme « charcuterie corse » utilisé par l'AFP dans la dépêche ne peut être utilisé et est inapproprié. Cette appellation étant réservée à l'Appellation d'Origine Contrôlée
Un communiqué de presse et un dossier de presse ont été transmis dans le cadre de l'opération « Charcuterie de l'île de beauté: tordons le cou aux idées reçues ». Aucun de ces documents de ne fait mention du terme « charcuterie corse ». Il est donc injustifié d'utiliser le terme « charcuterie corse ».

Depuis 2009, le Consortium porte une démarche Indication Géographique Protégée (IGP) Charcuterie de l'Île de Beauté sur les 7 produits emblématiques de la salaison de notre île. Notre ambition est la mise en place et l'obtention de la reconnaissance en IGP (Indication Géographique Protégée) pour les 7 cahiers des charges des 7 produits suivants:

- « Lonzo de l'Île de Beauté »
- « Coppa de l'Île de Beauté »
- « Saucisson sec de l'Île de Beauté » ou « Salciccia de l'Île de Beauté »
- « Jambon sec de l'Île de Beauté »
- « Pancetta de l'Île de Beauté » ou « Panzetta de l'Île de Beauté »
- « Figatelli de l'Île de Beauté » ou « Figatellu de l'Île de Beauté »
- « Bulagna de l'Île de Beauté »

Il convient également de rappeler : Le Consortium est ainsi responsable de l'élaboration des cahiers des charges sur ces 7 produits qui devront être validés par l'Institut National de l'Origine et de la Qualité (INAO).

Les 11 entreprises devront travailler en adéquation avec les 7 cahiers des charges si ils veulent pouvoir bénéficier de la possibilité de fabriquer des produits charcutiers de l'île de beauté en IGP. Un organisme certificateur indépendant sera responsable de la certification des entreprises pour fabrication des produits charcutiers en IGP ÎLE DE BEAUTÉ
À l'instant t, aucune entreprise n'est certifiée IGP puisque celle-ci est en cours d'obtention. Toutefois, les 11 entreprises oeuvrent actuellement à la mise en conformité des cahiers des charges.

Contact Presse

Toussaint Delair
Porte Parole du Consortium des Salaisonniers Corses
☎ 06 23 07 34 20
✉ contact@charcuterie-ile-de-beaute.com

<https://charcuterie-ile-de-beaute.com/>